



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Paris, le 27 OCT. 2014

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-945-14

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale  
sur le projet de création d'un forage d'irrigation à Machault (Seine-et-Marne)  
dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 25 août 2014 pour avis sur le dossier, présenté par la S.C.E.A. MAROT MACHAULT, pour le projet de création d'un forage d'irrigation à Machault (Seine-et-Marne), dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (Loi sur l'eau)

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

Le directeur adjoint

Jean-François VALLET



Certificat FR015650-1  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)